Légende-type du projet d'aménagement particulier (selon RGD du 25 octobre 2004)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol:

Zone	HAB-1	hc: max. 7.00m ht: max. 12.00m	Hauteur à la corniche / Hauteur à la faîte
COS	0.40	0.80	CMU
Type de constructions	mi	parcelle 1 250.00	tx — Forme de toiture
	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle	

Zones définies au PAG:

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2
- MIC zones mixtes à caractère central
- MIU zones mixtes à caractère urbain
- MIR zones mixtes à caractère rural
- SEP zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE zones d'activités économiques etc.
- IG zones Industrielles
- PAP **Délimitation du PAP**

Nombre d'étages pleins:

- II limite supérieure
- I - II limite inférieure et supérieure
- obligatoire

Hauteur des constructions:

- hc=x hauteur à la corniche de x m
- ha=x hauteur à l'acrotère de x m
- hf=x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:

- délimitation des lots / parcelles
- délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- parcelles privées constructibles
- terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min.x% pourcentage minimal de logements par immeuble
- x%-y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des toitures:

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- td toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Légende complémentaire

- limite PAG
- limite PAP existante (approuvé en 2005)
- limite phase 4
- accès aux parcelles
- zone verte tampon
- canalisation
- regard
- conduite d'eau
- conduite de gaz
- conduite basse tension
- conduite des postes
- éclairage public
- lampadaire
- H hydrant

Le présent plan a été approuvé provisoirement par le conseil communal de Bertrange réuni en date du 25.10.2006

pour le promoteur
11/07/06

pour accord le propriétaire
11/07/06

Référence : 15266/61C
Le présent document fait l'objet de l'avis du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.
émis le : 22.09.2006

Pour accord le propriétaire
18.07.06

Référence: 15266-61C
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 11.OCT.06
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie HALSDORF

IND.	DES.	VER.	DATE	MODIFICATIONS

Schroeder & Associés · Ingénieurs-Conseils
8, rue des Girondins · L-1626 Luxembourg
tél (+352) 44 31 31-1 · fax (+352) 44 69 50
contact@schroeder.lu · www.schroeder.lu

MAITRE DE L'OUVRAGE : Société Immobilière "Auf dem Pesch" S.A.

PROJET : Lotissement "auf dem Pesch" à Bertrange

PLAN : Plan de situation - modification du PAP phase 4

DATE:	DRESSE:	CODE:	PLAN No:	INDICE:
15.05.2006	Astrini	02/565	I-128	.
ECH: 1/500	CONTROLE:			